

## **Activité physique thérapeutique, en 2024 : 1,2,3 Remboursez !**

À moins de 310 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et avec l'activité physique promue comme Grande Cause Nationale pour l'année à venir, la France entre dans une étape historique pour la promotion et le développement du Sport-Santé et de l'activité physique adaptée (APA) et thérapeutique.

Pour répondre présent à ce rendez-vous, il apparaît essentiel d'inscrire sans attendre le remboursement des programmes d'APA thérapeutique, accessibles aux français atteints d'une pathologie chronique, dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui sera débattu à partir d'octobre 2023. Cette mesure permettrait à des milliers de personnes de mieux lutter contre la maladie et d'améliorer à la fois leurs chances de rémission et leur qualité de vie.

Il existe un consensus généralisé autour des bénéfices de l'activité physique pour la santé. Il s'exprime notamment à travers la loi du 26 janvier 2016 dite « Sport sur Ordonnance » qui permet la prescription d'une activité physique par un médecin. D'autres lois comme le Forfait Post Cancer ou la labellisation des Maisons Sport Santé portées conjointement par les Ministères des Sports et de la Santé, l'ont depuis complétée. Pourtant le Sport Santé reste une politique et non un modèle de prise en charge à destination des patients. Cette politique couvre le champ complet de la vie d'un individu allant de la prévention primaire (l'évitement de l'apparition d'une maladie) à la prévention tertiaire (l'évitement de la complication d'une maladie chronique) en passant par la phase de soins pendant une maladie.

Depuis plusieurs années, de nombreux médecins et scientifiques alertent sur les risques de la sédentarité et de l'inactivité physique, soulignant le pourcentage élevé de maladies évitables par la mise en mouvement du corps. Ce projet, notamment porté par le Collectif Pour Une France en Forme, veut faire de l'avènement des Jeux Olympiques l'occasion d'une grande prise de conscience de cet aspect particulier du Sport Santé. Mais cette grande fête de l'Activité Physique qui s'annonce peut être aussi l'occasion de faire évoluer le système de soins en proposant une offre de prise en charge complémentaire des soins usuels pour favoriser l'efficacité des traitements allopathiques.

C'est une proposition faite de longue date par le Collectif France Sport Santé et c'est aussi la démarche initiée en 2017 par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie à travers la mise en place de « l'Article 51 », dont l'objectif est d'expérimenter des prises en charge innovantes pour les patients, afin d'évaluer leur intégration et efficacité dans le parcours de soins traditionnel et les basculer dans le droit commun en activant un mécanisme de remboursement. Une quinzaine d'expérimentations autour de l'activité physique sont en cours d'évaluation dont notamment celle de la CAMI Sport & Cancer, pour les patients et patientes en phase aiguë de traitements et As du Cœur pour les patients et patientes en post-rééducation cardiaque.

Ces expérimentations et le travail initié par toutes les personnes engagées dans ce projet de Santé Publique ont permis une prise de conscience institutionnelle de l'importance de cette démarche. Ainsi pour la première fois depuis l'adoption de la loi « Sport sur Ordonnance », l'Assurance Maladie, le 6 juillet dernier, dans son rapport Charges et Produits pour 2024, remis au Ministre de la Santé et de la Prévention et au Parlement a, parmi les 30 propositions visant à améliorer la prévention, l'organisation et l'efficacité des soins, ouvert la possibilité d'un remboursement de l'activité physique aux patients atteints d'un cancer et de diabète.

Pour les acteurs que nous sommes, impliqués depuis de nombreuses années dans le principe du développement de programmes contrôlés et sécurisés d'activité physique adaptées et thérapeutiques, ce rapport sonne comme le starter de la finale d'une course d'athlétisme. Reste à savoir s'il s'agit d'un cent mètres ou d'un marathon. Tout dépend en réalité de la rédaction du PLFSS qui sera présenté en conseil des ministres à la fin du mois.

Il appartient au gouvernement d'inscrire dans le cadre de ce projet une dynamique portée par les patients, les soignants, les territoires, les politiques, les associations à l'heure où le Président de la République se mobilise personnellement autour de la place de l'activité physique et où le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) souhaite inscrire ces derniers dans un héritage légué à l'ensemble de la population française. Un remboursement des activités physiques adaptées et thérapeutiques aurait incontestablement un retentissement majeur à l'heure où le monde aura les yeux tournés vers la France. C'est aussi un grand message de solidarité et de fraternité envoyé à toute la population française pour favoriser un accès équitable. C'est une formidable occasion de faire de la France un pays en mouvement, précurseur, novateur, et d'inscrire cette dynamique à tous les moments de vie de nos concitoyens. Enfin, c'est autant une manière de faire de la maladie une opportunité de prendre soin de soi, que de réaliser des économies de santé dans un moment de rééquilibrage budgétaire en tension.

Définitivement, il faudrait que ce soit une course de cent mètres.

Cette tribune est à l'initiative de la CAMI Sport & Cancer.

Signataires (demandes en cours liste non exhaustive) :

*Thierry Bouillet, Président Cami Sport & Cancer, oncologue auprès de l'APHP.*

*Professeur Jean-Philippe Spano, Chef de service service d'oncologie La Pitié-Salpêtrière APHP*

*Docteur Nathalie Caunes-Hilary Chef du Département de Soins de Support à l'IUCT-ONCOPOLE Toulouse*

*Dr Florian Scotté, Chef du Département Interdisciplinaire d'Organisation des Parcours Patients (DIOPP), Institut Gustave Roussy*

*M. Frédéric Valletoux, député Horizons et apparentés*

*Stéphane Mazars, Député Renaissance*

*Jean Carles GRELIER, Député Renaissance*

*Jérôme GUEDJ, Député Parti socialiste*

*Michel SAVIN, Sénateur Les Républicains*

*Régis Juanico, Expert en politique publique sportive,*

Cyrille ISAAC SIBILLE, Député Modem

*Laurie Delhostal, journaliste sportive*